

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet :
FLERS 61100	06.11.2024	SG-2024.523	7.1	06.11.2024
REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC				

AA/EA/JS

ARRETE

OBJET	ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES D'UN MONTANT INFERIEUR A 100 € 2024-01
--------------	--

Le Maire,

Vu la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, qui permet de déléguer au Maire l'admission en non-valeur de titres de recettes présentés par le comptable public,

Vu le décret 2023-523 du 29 juin 2023 qui fixe le montant du seuil à 100 €,

Vu la délibération 2024-589 en date du 02 avril 2024 qui confère à Monsieur le Maire délégation pour procéder à l'admission en non-valeur de toutes catégories de titres de recettes, présentés par le Comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 €,

Vu la demande d'admission en non-valeur n° 7006700132 transmise par le Comptable public en date du 26 avril 2024

ARRETE

Article 1 – Sont admis en non valeur les titres de recettes selon la liste n° 7006700132 transmise par le Comptable public en date du 26 avril 2024 pour un montant total de 3.582,71 €.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire de Flers. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à FLERS, le

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Diffusion :

- Adjoint concerné
- Toutes Directions
- Sous Préfecture
- Trésorerie Principale
- Affichage
- Registre des arrêtés
- R.A.M

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241106-SG-2024-523-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2024
Affichage : 06/11/2024